

COMMUNE LE THOU

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES A LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

Délibération n° 2024-09-23-1

Décision modificative n° 4

Résumé : Suite à des travaux complémentaires, Monsieur le Maire informe que les crédits prévus aux opérations « agrandissement salle du Conseil Municipal » et « vidéoprotection » ne sont pas suffisants.

Il propose la Décision Modificative suivante :

Section d'investissement

Dépenses

Opération 581 article 21311 + 5 000.00 €

Opération 588 article 2121 - 5 000.00 €

Opération 582 article 2158 + 5 000.00 €

Opération 569 article 2151 - 5 000.00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2024-09-23-2

Budget annexe logements La Gare. Décision modificative n°1

Résumé : Considérant l'augmentation du montant du remboursement du capital de l'emprunt, Monsieur le Maire informe que les crédits prévus au compte 66111 ne sont pas suffisamment prévus.

Il propose la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses

Article 66111 + 1 200.00 €

Recettes

Article 757361 + 1 200.00 €

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2024-09-23-3

Subventions exceptionnelles au bénéfice des associations Passe temps Evasion et Ardi Solidaire

Résumé :

Monsieur le Maire informe que les associations suivantes sollicitent des subventions :

- Passe-temps Evasion : 300.00 € pour l'organisation du marché de Noël ;
- Ardi Solidaire : 60.00 € pour l'organisation du forum des associations.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2024-09-23-4

Demande de subvention amendes de police. Aménagements de sécurité sur la voie communale n°7 rue des Pierrières

Résumé : Monsieur le Maire rappelle la nécessité de prévoir des travaux d'aménagement de la sécurité sur la voie communale n°7 de plus en plus fréquentée (création d'un lotissement). Il informe que ces travaux peuvent être financés dans le cadre du programme des « Amendes de police » et propose le plan de financement suivant :

| | |
|------------------------------------|--------------------|
| <i>Coût HT des travaux :</i> | <i>17 811.00 €</i> |
| <i>Subvention attendue (50%) :</i> | <i>8 905.50 €</i> |
| <i>Autofinancement sur HT :</i> | <i>8 905.50 €</i> |

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2024-09-23-5

Création de 7 logements à loyers libres. Demande de subvention à la Région Nouvelle Aquitaine

Résumé : Possibilité d'obtenir une subvention de 90 000 € de la Région. Autoriser le Maire à déposer le dossier de demande de subvention.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2024-09-23-6

Création d'un poste d'adjoint du patrimoine

Résumé : De moins en moins de bénévoles s'investissent dans la bibliothèque municipale. Renforcer l'équipe par le recrutement d'un agent de patrimoine pour 8h hebdomadaires à compter du 1^{er} novembre 2024.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération n° 2024-09-23-7

Centrale photovoltaïque. Promesse de convention d'occupation temporaire du domaine public.

Résumé : Autoriser le Maire à signer cette convention avec la société MAIA PV 3 pour l'occupation du domaine public de la centrale photovoltaïque.

La délibération adoptée à l'unanimité

Date d'affichage et publication sur le site internet de la commune du THOU, le **mardi 24 septembre 2024**